



# CHARGÉ(E) DE PROJETS ET DE CONTRÔLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Grade	: Technicien (Catégorie B)
Type temps	: Temps complet
Service	: Direction de l'Eau - SPANC

## Définition du métier

Contrôle la conformité aux règlements en matière d'assainissement non collectif.

Instruit et contrôle les dossiers de demande d'installation neuve ou réhabilitée.

Réalise sur le terrain des contrôles de bon fonctionnement des installations existantes avec production d'un rapport.

Apporte un conseil technique aux usagers et les accompagne dans leur démarche.

Ses missions s'inscrivent dans un objectif de préservation du milieu récepteur et de protection de la ressource en eau, fixé par la LEMA. De par ses actions menées, il est garant de la prévention des pollutions du milieu.

## Missions générales du poste

Le chargé de projets et de contrôles des installations d'assainissement non collectif applique les orientations de la collectivité sur le contrôle, la réalisation et la réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif sur le territoire intercommunal.

- **Contrôler la conformité aux règlementations en vigueur en matière de dispositifs d'ANC**
- **Réaliser le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes avec rédaction d'un rapport**
- **Assurer le suivi technique des installations à créer ou à réhabiliter :**
- **Apporter des conseils techniques aux usagers :**

## Activités et tâches relatives au poste

- **Contrôler la conformité aux règlementations en vigueur en matière de dispositifs d'ANC**
  - ✓ Maîtriser la réglementation en matière d'assainissement non collectif
  - ✓ Evaluer le patrimoine et les risques environnementaux et/ou réglementaires
  - ✓ Vérifier la compatibilité des travaux projetés
  - ✓ Assurer une veille technique et réglementaire sur les nouvelles filières
- **Instruire des dossiers et contrôler des travaux**
  - ✓ Instruire les demandes de création et de réhabilitation d'installations d'ANC (techniques et réglementaires)
  - ✓ Visite de conception si nécessaire
  - ✓ Rédiger des avis sur les travaux projetés
  - ✓ Vérifier l'adéquation des demandes d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, demande préalable) avec les projets d'assainissement autonome correspondants
  - ✓ Contrôler la bonne exécution des travaux (chantier ouvert) et rédiger le certificat de la conformité
  - ✓ Transmettre tous les éléments pour la facturation
- **Contrôler sur le terrain les dispositifs existants avec production d'un rapport**
  - ✓ Réaliser ponctuellement le diagnostic / le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes
  - ✓ Savoir gérer son planning horaire
  - ✓ Elaborer et produire un rapport technique de contrôle dans les délais fixés

- **Apporter un conseil technique aux usagers pour l’élaboration et la mise en place de projets d’ANC**
  - ✓ Apporter un appui technique aux usagers
  - ✓ Apporter des conseils pour la constitution des dossiers administratifs (demandes d’autorisations et d’aides financières)
  - ✓ Apporter des réponses aux réclamations des usagers
  - ✓ Sensibiliser les usagers aux problématiques de l’assainissement non collectif et à la réglementation
  - ✓ Répondre aux demandes orales (appels téléphoniques), demandes écrites (mails, courriers) et assurer deux permanences techniques d’accueil du public hebdomadaires
- **Utilisation des logiciels métiers**
  - ✓ Gérer les dossiers sur la base de données informatiques : mettre à jour la base de données clientèle, renseigner les actions menées (module relation client) et les données techniques des installations (logiciel métier).
  - ✓ Réaliser la mise à jour cartographique des installations sur le système d’information géographique.

## **Compétences**

- Avoir de la rigueur et de la méthode
- Capacité d’analyse et d’expertise
- Autonomie / organisation du travail
- Connaissances des techniques et filières épuratoires
- Connaissance techniques assainissement non collectif
- Connaissance pédologie et caractéristiques des sols
- Connaissance liée à l’urbanisme (PLU, PC, ...)
- Rédiger des documents administratifs courants
- Aisance relationnelle
- Aisance rédactionnelle
- Maîtriser les outils informatiques

## **Contraintes**

- Heures de nuit : Non
- Permanence : Tenue de 2 permanences, 2 demi-journées/semaine
- Astreinte : Non
- Déplacement : Fréquent sur tout le territoire de l’agglomération / véhicule de service
- Autres contraintes : Travail en milieu insalubre (contact avec des eaux usées). EPI mis à disposition de l’agent. Matériel de contrôle fourni et mis à jour annuellement
- Permis B obligatoire
- Diplôme BTS Géomeau ou équivalent (métier de l’eau) – Connaissances nécessaires dans un domaine technique spécifique

## **Contact**

Communauté d’Agglomération de Nîmes Métropole  
 Direction des Ressources Humaines  
 3 rue du Colisée  
 30947 Nîmes Cedex 9

